

La Fédération départementale Familles Rurales de la Mayenne recrute : Animateur (trice) local

La fédération départementale Familles Rurales de la Mayenne recherche un(e) animateur (trice) d'espace de vie social et d'accueil de loisirs pour l'association locale Familles Rurales de Saint Pierre des Nids.

Missions :

- **Coordination** et suivi administratif : collaboration avec la Fédération, accompagnement de l'association locale, suivi des dossiers administratifs et techniques, tenue de la comptabilité de l'association.
- **Animation et organisation d'activités** : conception et mise en place d'animations adaptées aux besoins des publics.
- **Développement du lien social** : encourager la participation des habitants aux activités de l'Espace de Vie Social et travailler en partenariat avec les acteurs locaux.
- **Participation aux projets de la structure** : élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique et social.

Profil recherché :

Diplôme : BPJEPS, BTS DATR, DUT carrières sociales ou équivalent.

Qualités requises : sens de l'écoute, créativité, esprit d'équipe, autonomie, capacité d'adaptation.

Compétences en matière de :

- Maîtrise de la méthodologie de projet
- Aptitude à travailler en équipe
- Faculté à être en relation
- Maîtrise de la communication écrite et orale
- Connaissance en gestion et organisation associative
- Maîtrise des outils informatiques de bureautique et de communication
- Sens des responsabilités
- Rigueur et très bonne organisation de travail

Conditions de travail :

CDD de 7 mois à temps partiel

- Temps de travail à 90% soit 136.50 heures mensuelles
- Dates : du 1^{er} juin au 31 décembre 2025

Permis de conduire B et véhicule personnel indispensable

Rémunération selon la convention collective IDCC 1031 : 1796.70 € bruts mensuels pour 136.50 heures

Candidature à adresser par mail avec lettre de motivation, CV et photo à Madame Sabrina GUYARD : sabrina.guyard@famillesrurales53.com

**Poste à pourvoir le 1^{er} juin 2025. Date limite de dépôt des candidatures : 30 avril 2025.
Entretiens à compter du 5 mai 2025.**